

6. attention arnaque !

LA «FAUSSE CONSIGNE» DES
BOUTEILLES PLASTIQUES

7. filières

ARTICLES DE SPORT
& LOISIRS

8. prévention

- LES HAIES SÈCHES
- JE FABRIQUE UN BOKASHI !

la lettre

AOÛT 2026 / N°19

infodéchets

4 > dossier

DÉCHETS VERTS :
J'ENRICHIS MON JARDIN

**Les déchets verts :
des ressources
pour mon jardin !**



évolis 23

SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DURABLE



Patrick ROUGEOT,
Président d'Evolis 23

En tant qu'établissement public de coopération intercommunale, Evolis 23 est dirigé par des élus locaux. Chaque collectivité adhérente y est représentée.

À l'issue des élections, une nouvelle équipe a été installée le 2 juin dernier. C'est avec une profonde reconnaissance que j'entame un nouveau mandat à la présidence d'Evolis 23, aux côtés d'élus de tout le territoire, pour servir la population creusoise pendant les six prochaines années, déjà riches en projets et en ambitions.

Bonne lecture à toutes et à tous.

Guide pratique mes déchets : nouvelle édition disponible

Evolis 23 vous guide pour toujours mieux réduire et trier vos déchets. Avec le *guide pratique mes déchets* vous avez accès à toutes les informations nécessaires pour bien gérer vos déchets.

Une nouvelle version vient d'être éditée et est disponible dans votre mairie ou à la demande auprès de la Ligne Info Déchets au 05 55 89 86 06.

Le *guide pratique mes déchets* est également consultable en ligne sur www.evolis23.fr.



Déchèteries : des horaires adaptés aux fortes chaleurs

Lors des périodes de fortes chaleurs, **pour protéger nos agents et usagers**, les horaires des déchèteries d'Evolis 23 passeront à **7h - 13h** (les jours d'ouvertures restent identiques) dans les cas suivants :

- **Pics de chaleurs** d'au moins 36°C
- **Vigilances orange** Météo France
- **Vigilances rouges** Météo France : des fermetures de déchèteries peuvent également être décidées au cas par cas.

En cas de températures extrêmes, il est recommandé à l'ensemble de la population de limiter ses sorties à l'extérieur et de rester au frais.

Durant toute la période estivale, ces changements peuvent survenir au jour le jour. Nous vous invitons donc à vous renseigner sur les horaires **dès que la température dépasse les 30°C** avant de vous rendre en déchèterie.

Les horaires des déchèteries sont à consulter uniquement sur le site internet, la page facebook Evolis 23 ou en appelant la Ligne Info Déchets au 05 55 89 86 06.



Les horaires de collecte des déchets ne sont pas fixes. Pour éviter les mauvaises surprises :
Je sors mon bac la veille au soir

Une question ? Besoin d'info ?



Ligne info déchets
05 55 89 86 06



Site internet
www.evolis23.fr



Page facebook
Evolis 23

La future Unité de Valorisation Énergétique de Limoges

La Centrale Énergie Déchet de Limoges Métropole, qui traite les ordures ménagères collectées par Evolis 23, ainsi que celles de la Haute-Vienne, arrivera en 2030 au terme de son exploitation : une nouvelle Unité de Valorisation Énergétique va être construite.

Actuellement, les Ordures Ménagères collectées par Evolis 23 sont acheminées vers la Centrale Énergie Déchets de Limoges Métropole (CEDLM), un incinérateur dont la combustion alimente deux réseaux de chaleur urbains à Limoges.

Cependant, la CEDLM est vieillissante et va être remplacée par une nouvelle Unité de Valorisation Énergétique (UVE) en 2029 plus moderne, plus performante et qui intégrera l'évolution des réglementations. Un troisième réseau de chaleur urbain sera créé. La nouvelle installation pourra traiter jusqu'à 95 000 tonnes de déchets par an, collectés dans toute la Haute-Vienne et par Evolis 23.

Suite à un marché public, Véolia est le prestataire retenu pour construire cette installation.

La maîtrise d'ouvrage du projet a été déléguée à Limoges Métropole dans l'attente de la création d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP). Ce GIP devrait être composé autour d'Evolis 23, du SYDED 87 et de Limoges Métropole, qui sont les acteurs publics porteurs du projet et futurs usagers de l'installation. La création du GIP est soumise à la validation par arrêté du préfet de région.

Au total, la construction de cette UVE représente un investissement de 150 millions d'euros.

Une enquête publique sur ce projet est en place du 10 août au 11 septembre.

CEDLM

Centrale Énergie Déchets de Limoges Métropole

UVE

Unité de Valorisation Énergétique

GIP

Groupement d'Intérêt Public



Maquette de la future UVE de Limoges présentée lors de la conférence de presse du 22 septembre 2025

Pour aller plus loin



Une nouvelle étape pour la future Unité de Valorisation Énergétique, site de Limoges Métropole

urlr.me/hzMY4m



Dossier de concertation, site de Limoges Métropole

urlr.me/nWG3tZ

Les déchets verts : Des ressources pour mon jardin !

Evolis 23 a mis en place un Programme Local de Prévention des Déchets dans lequel la réduction des déchets verts est un objectif prioritaire. Alors que la quantité d'Ordures Ménagères diminue d'année en année et montre que le tri est entré dans vos habitudes, la production de déchets verts, elle, se maintient. C'est pourquoi Evolis 23 met en place des alternatives pour réduire leur production et vous conseille pour adapter vos pratiques.

Le broyage des branches

Même si elles sont biodégradables, les branches issues de vos tailles de haies ne sont pas à mettre dans le composteur puisqu'elles mettent beaucoup de temps à se décomposer. Les branches peuvent plutôt être broyées puis disposées au pied de vos plantations pour nourrir le sol et réguler son humidité.

Vous n'avez pas de broyeur ? Aucun souci ! Evolis 23 propose un service de broyage à domicile.

Le choix des végétaux

Choisir les bons végétaux permet d'éviter la production de déchets verts. Par exemple, en choisissant des arbustes

à hauteur réduite ou à croissance lente : évitez les lauriers palmes, eleagnus, thuyas, etc.

Aménager son jardin

La création de haies permet non seulement de mieux délimiter les espaces de son jardin, mais aussi de le végétaliser sans produire davantage de déchets verts. Ainsi, vous pouvez opter pour des haies tressées en rabattant les branches des arbustes pour les densifier. Autre solution : les haies sèches, réalisées en entassant les branches coupées entre deux rangées de piquets. Cette structure constituera un abri de choix pour la petite faune et se végétalisera au fil du temps (> plus de détails p. 8).



Evolis 23 se déplace chez vous pour broyer vos branches !

Pour plus d'informations ou pour faire appel à ce service, appelez la Ligne Info Déchets au **05 55 89 86 06** ou envoyez un mail à **compostage@evolis23.fr**

Pour ne pas perturber la nidification des oiseaux, évitez de tailler vos haies entre le 15 mars et le 15 août.

Laisser pousser

Optez pour la tonte haute, en laissant 8 cm d'herbe au lieu de 3 cm. En plus de réduire vos déchets de tonte, cette technique maintient l'humidité du sol et favorise l'enracinement. Votre pelouse n'en sera que plus verte !

La gestion différenciée peut être complémentaire à la tonte haute. Il s'agit de ne pas tondre uniformément votre jardin : laissez des zones d'herbes folles que vous ne tondrez qu'à la fin de l'été. Cette pratique, associée à la tonte haute, est un vrai bonus pour la biodiversité de votre jardin ! Ces endroits préservés peuvent alors devenir, avec l'ajout de quelques graines, des parterres de fleurs sauvages.

Le mulching

Si vous êtes plutôt adepte de pelouse régulière, le mulching pourrait vous intéresser. Il s'agit d'une technique de tonte sans ramassage : l'herbe est finement hachée pour nourrir le sol. Le mulching nécessite de rajouter un kit sur une tondeuse classique ou d'utiliser une tondeuse mulcheuse.



Couvrir le sol

Couvrir le sol avec du broyat de bois ou du paillage permet de le protéger, de maintenir son humidité et d'empêcher certaines herbes d'envahir vos massifs (ce qui vous épargne de fastidieuses sessions de désherbage).

L'écopâturage

Enfin, si vous avez un grand jardin, l'écopâturage remplace la tondeuse et la débroussailluse par des animaux, comme des moutons, pour l'entretien de la pelouse. En plus d'être une solution écologique et économique, l'écopâturage permet d'avoir une hauteur d'herbe régulière.

En savoir plus, pour aller plus loin

Vous pouvez en apprendre plus sur les pratiques de réduction des déchets verts dans le Guide pour aménager mon jardin zéro déchets qui est disponible en version dématérialisée sur www.evolis23.fr ou dans votre mairie pour un exemplaire papier.



Attention arnaque !

La « fausse consigne » des bouteilles plastique

Une « consigne » sur les bouteilles en plastique, une bonne idée ?

Cette « consigne », présentée comme un atout dans l'amélioration du tri des bouteilles plastiques et de leur recyclage cache en réalité un dispositif inégalitaire, n'incitant pas à la réduction des déchets plastiques et entraînant un surcoût pour le consommateur.

Pourquoi parle-t-on de « Fausse consigne » ?

› Une « consigne », est une petite somme payée par le consommateur en échange du prêt d'un contenant réutilisable. Lorsqu'il rend son contenant vide, le client récupère cette somme.

Or, ici, les bouteilles en plastique récupérées avec cette « consigne » ne sont pas réutilisées pour être remises directement sur le marché mais recyclées (tout comme le contenu de votre bac jaune).

› Le terme « consigne » est donc abusif et l'intérêt de la démarche est perdu : favoriser le réemploi et ne pas produire de déchet.

La solution idéale n'est pas le recyclage, mais bien la réduction des déchets !

À l'origine de cette idée, les grandes multinationales...

À l'initiative de cette « fausse consigne » pour le recyclage des bouteilles en plastique, on retrouve les **industriels de la boisson** (Nestlé Water, Coca, PepsiCo, Danone) qui cherchent :

- à avoir une image écoresponsable ;
- à fidéliser les consommateurs à leurs produits et éviter la chute de leurs ventes induite par l'arrêt du plastique à usage unique ;
- à prendre le contrôle d'une matière recyclable essentielle, qui s'avérerait très lucrative (le PET*).

Un projet largement contesté par les acteurs sociaux et environnementaux de tous horizons

Les associations de **collectivités locales** (mairies, intercommunalités, départements, régions), de nombreuses **associations de consommateurs** et de **protection de l'environnement**, mais aussi des **professionnels du déchet**, se mobilisent une nouvelle fois et affirment que cette « fausse consigne » n'est pas le meilleur moyen pour atteindre l'objectif de recyclage imposé par l'Etat et la Commission Européenne (taux de collecte pour recyclage de 90% en 2029).

POURQUOI TANT DE CONTROVERSES ?

UN DISPOSITIF INÉGALITAIRE

› La « fausse consigne » impliquerait de se déplacer systématiquement vers des lieux de dépôts (souvent les supermarchés), et donc **des frais kilométriques et un impact carbone**.

› Sur un même territoire, **tout le monde ne bénéficiera pas de la même accessibilité** aux automates (zone rurale et zone urbaine).

UNE INCITATION À LA CONSOMMATION

› Il ne s'agit en aucun cas d'une consigne pour réemploi

› Elle vise à maintenir les consommateurs dans le modèle de la bouteille en plastique à usage unique et même à en augmenter la consommation

UN SURCÔÛT POUR LE CONSOMMATEUR

› Les **lourds investissements** pour la mise en place du dispositif seront **financés par les consommateurs**

› La consigne augmentera de 0,20€ le prix de l'ensemble des boissons en bouteille

› Evolis 23 (comme les autres collectivités en charge des déchets) se verrait retirer une source de recettes qui devraient alors être compensée par **une hausse de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères** (la vente de plastique permet actuellement de réduire le coût de gestion des déchets)

Pour toutes ces raisons,

Evolis 23 s'oppose fermement à la création de ce dispositif de consignation des bouteilles en plastique et rejoint en cela la position portée par les syndicats de déchets et intercommunalités, associations d'élus et de consommateurs.

*Polytéréphthalate d'éthylène, utilisé pour conditionner 70 % des boissons gazeuses, des jus de fruits, des boissons diluables et de l'eau en bouteille.

filières

Articles sports & loisirs

En déchèterie, vos articles de sports et loisirs hors d'usage peuvent désormais être collectés à part. Ce point de collecte permet à ces articles d'être revalorisés, soit en recyclant les matières les composant, soit par la valorisation énergétique avec l'incinération.

Quels sont les Articles de Sports et Loisirs concernés ?

Les articles de sport désignent tous types d'articles non électriques, permettant de pratiquer une activité sportive, comme, entre autres :

- **Les articles à roues** (vélos, trottinettes, pneus et pièces détachées, protections et accessoires...);
- **Les machines et matériel de fitness et musculation** ;
- **Les articles de sports et loisir nautique** (palmes, tubas, masques, combinaisons, cannes et fil de pêche, planches de surf ou à voile, paddles, ...);
- **Les protections** (casques, cordes, mousquetons, ...);
- **Les articles de sports de glisse** (skis, bâtons et chaussures de ski, patins à glace, luge, ...);
- **Les articles de sports extérieurs** (matériel de camping, arc et flèches, trampoline, boules de pétanque, piolets d'escalade, clubs de golf ...);
- **Les articles d'équitation** ;
- **Les articles de sports de raquette** ;
- **Les articles de chasse et tir** (cible, cartouchière, casque anti-bruit, gibe-cièrè...)

Que faire de ces articles ?

S'ils sont **encore fonctionnels** : pensez à la revente ou au don au lieu de jeter ! Vous pouvez aussi les déposer dans les caissons ressourceries sur les déchèteries.

Les articles non triés sont enfouis : les trier, c'est les revaloriser !

Hors d'état ou cassés : s'ils ne sont pas réparables ils peuvent être amenés en déchèteries ou dans certains magasins vendant ces produits. Des zones dédiées ont été aménagées dans chaque déchèterie d'Evolis23. Ils seront ensuite confiés à l'éco-organisme Ecologic pour être recyclés ou valorisés énergétiquement.

Et ensuite, que deviennent-ils ?

Les équipements collectés sont, en priorité, réemployés, afin d'éviter au maximum la production de déchets. Quand le réemploi n'est pas possible, les matières premières sont récupérées et revalorisées. Quant aux matières non-recyclables, celles-ci sont traitées de manière sécurisée et valorisées en énergie.



En savoir plus :

> sur le site de l'ADEME :
filières-rep.ademe.fr/
filières-REP/filière-ASL

Les haies sèches

Une haie sèche consiste à entasser des branches coupées entre deux rangées de piquets : une structure facile à installer avec divers avantages.

Créez des ressources plutôt que des déchets

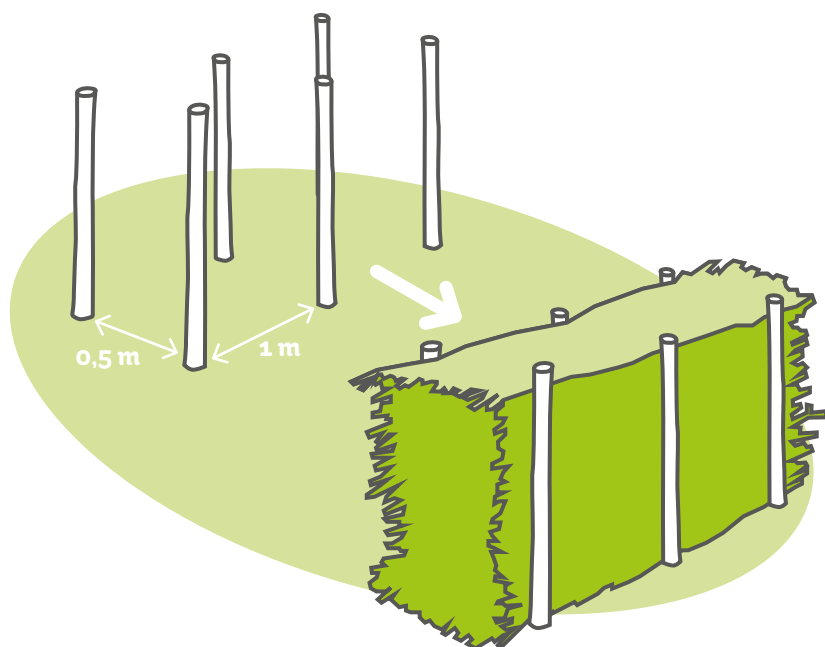
Installer une haie sèche dans votre jardin permet d'utiliser sur place vos tailles de haies ou d'arbres. Plutôt que de les charger dans une remorque, les emmener en déchèterie puis de les y décharger pour enfin rentrer, vous pouvez simplement les déplacer de quelques mètres dans votre jardin. Bien moins laborieux, cela vous évite également un trajet en voiture.

Aménagez votre jardin

Comme les haies classiques, les haies sèches sont des éléments d'aménagement de votre jardin. Elles permettent d'y délimiter différents espaces et servent de brise-vue et brise-vent : idéal pour créer un coin tranquille dans votre jardin !

Accueillez la biodiversité !

Une haie sèche constitue un véritable habitat pour de nombreux êtres vivants comme des insectes, des plantes grimpantes ou pour des hérissons (bonne nouvelle pour les jardiniers !). Ainsi, au fil du temps la haie va se végétaliser et donc attirer encore d'autres vivants. De plus, le bois de la haie, en se décomposant, va alors nourrir le sol : un tas de bois mort est une source de vie !



Pour plus d'informations :
> compostage@evolis23.fr

Tuto zéro déchet

le bokashi

Compostez chez vous, même sans jardin et avec peu d'espace.

Compact et sans odeur, le bokashi transforme vos déchets compostables en nutriments pour vos plantes d'intérieur.

Evolis 23 met à votre disposition une fiche pratique pour fabriquer vous-même ce petit composteur de cuisine.



Consultez et téléchargez la fiche



www.evolis23.fr/objectif-zero-dechets-actus-et-astuces.html

Si vous jetez ce document, pensez à le trier !



**LE TRI
+ FACILE**



Vous ne recevez pas la lettre infodéchets ? Contactez la Ligne Info Déchets au 05 55 89 86 06

la lettre
infodéchets



CITEO

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Patrick ROUGEOT • COMITÉ DE RÉDACTION : Service Communication • CRÉDITS PHOTO : Service Communication, Pixabay • ILLUSTRATIONS : Service Communication • MAQUETTE : terre-lune • MISE EN PAGE : Evolis 23 • IMPRESSION : imprimerie George Sand • DIFFUSION : La Poste • Evolis 23 - Les Grandes Fougères 23300 Noth - 0555898600 - www.evolis23.fr • Le n°19 d'août 2026 a été tiré à 34 500 exemplaires et imprimé sur papier recyclé et encre végétale.

